



**COMPTE RENDU DU  
COMITE DE PROGRAMMATION N°1  
DU GAL LOIRE BEAUCE  
DU 01/03/2016**



Les membres du Comité de Programmation se sont réunis le 1<sup>er</sup> mars 2016 à 18h00 à la salle polyvalente de Coinces.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Collège Public :**

Messieurs Michel BEAUMONT (Président CCBO), Jean-Paul BEDIU (Beauce-la-Romaine), Mesdames Adeline BOIZARD (Saint-Ay), Sylvie BRUNEAU (Gémigny), Messieurs François COINTEPAS (Beaugency), Frédéric CUILLERIER (Saint Ay – Président du GAL), Thibault FESNEAU (Sougy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Madame Martine MAHIEUX (Le Bardon), Messieurs Jean-Bernard VALLOT (Saint Pérvay la Colombe) et Bruno VIVIER (Charsonville).

*Ainsi que :* Mesdames Odile BRET (Beauce la Romaine), Myriam LOUIS (Le Bardon), Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Lucien HERVÉ (Coinces).

*Étaient Excusés :* Messieurs Laurent SIMONNET (Meung sur Loire), Michel SILVESTRE (Tavers), Christophe PREVOST (Cravant) et Michel FAUGOUIN (Chaingy).

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Collège Privé :**

Messieurs Gérard COGNEAU (Valimage), Gérard DEGRAVE (UDAF 45), Vincent HUGUET (GDA Ouzouer-le-Marché), Véronique GODELU (CaféCiCré), Camille LECOMTE (agriculteur à Beauce-la-Romaine), Vincent LECOQ (Hommes et Territoires), Emmanuelle LEFORESTIER (Office de Tourisme du Val des Mauves), François POINTEREAU (Racines Pays Loire Beauce), Cyril LUCHE (Mauves Vivantes), John POWER (Loiret Nature Environnement), Christian STERNE (Fous de Bassan !), Fanny LANDAIS (Corne des Pâtures) Jean Marc VALLET (ARDEAR 45).

*Ainsi que :* Mesdames Christelle LEFOIX (CaféCiCré) et Michèle TORTOLERO (Fous de Bassan !).

*Étaient excusés :* Messieurs Rémi DUMERY (agriculteur à Boulay les Barres), Frédéric GOND (agriculteur à Tavers), Jacques GUILLON (Office de Tourisme de Beaugency), Jean Louis POSTÉ (Mauves Vivantes) et Grégory RENAULT (Jeux de Vilains).

**Étaient présents, Mesdames et Messieurs les membres invités :**

Mesdames Isaline BARD, Yamina DUBOURG (DDT Loiret) et Monsieur Jean Louis JANNEQUIN (DDT Loiret).

*Étaient excusés :* Mesdames Katia COUETTE (Chambre d'agriculture Loiret), Olivia GILLET (ASP), Allison LARRAMENDY et Sophie DERUYVER (Sage Nappe de Beauce), Isabelle MERESSE (Agence de l'Eau Loire Bretagne) et Monsieur Stéphane HIPPOLYTE (CEN Centre)

**Equipe technique :** Mesdames Gaëlle BAJEUX (chef de projet Leader), Sandra MARTIN (agent de développement), Camille DUBRULLE (chargée mission climat) et Michelle EON (gestionnaire Leader).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM			
Nombre total de membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Au moins 50 % des membres présents	Membres présents le 01/03/2016	Au moins 50 % des présents sont des privés	Privés présents le 01/03/2016
35	13	22	18	25	13	13

Monsieur CUILLERIER anime la séance en tant que Président de la structure porteuse du GAL. Il remercie Monsieur HERVÉ pour son accueil et souhaite la bienvenue aux membres du Comité de Programmation. Il introduit la séance en expliquant que l'ordre du jour a pour objet d'instituer le nouveau GAL Loire Beauce pour le programme Leader 2014-2020. Le territoire bénéficie d'une enveloppe de fonds européens de 1 million d'euros sur 2016-2022. Il précise que le périmètre du nouveau GAL Loire Beauce a évolué en intégrant la Communauté de Communes Beauce Oratorienne en anticipation de la fusion à venir de Communautés de Communes. Il propose ensuite d'effectuer un

tour de table des participants, qui regroupent des Elus et des personnes qualifiées du territoire appelées « acteurs privés ».

## 1. Présentation du programme Leader 2014 -2020

### ❖ Qu'est ce que Leader ? (CF. DIAPOS 3-4)

Madame BAJEUX explique la signification, l'origine et les principes du programme européen de développement rural territorialisé intitulé Leader (Liaisons Entre Actions de Développement de L'Economie Rurale). Des territoires ruraux, appelés GAL (Groupes d'Action Locale) bénéficient d'une enveloppe financière provenant de l'Union Européenne pour soutenir des projets innovants et fédérateurs s'inscrivant dans une stratégie locale transversale définie par les acteurs locaux.

Le GAL Loire Beauce est bénéficiaire du programme Leader pour la seconde fois.

### ❖ Leader Loire Beauce 2014 – 2020 (CF. DIAPOS 6 A 8)

Madame BAJEUX ajoute que le territoire a été lauréat de l'appel à projets régional qui s'est déroulé en 2015, comme 22 autres territoires. Elle précise les modalités du nouveau programme Leader du GAL Loire Beauce :

- L'évolution du périmètre : 44 communes à l'Ouest de l'agglomération Orléanaise sur les départements du Loiret et du Loir et Cher,
- L'enveloppe financière : 1 million d'euros sur la période 2016 – 2022 (1,5M€ précédemment)
- La stratégie : « L'énergie, l'eau, la biodiversité, au cœur d'une dynamique territoriale, moteur de la transition énergétique et écologique »,
- Les modalités de financement :  
Leader, comme tout fond européen, intervient toujours en contrepartie de fonds publics « nationaux ». 20% de cofinancements publics peuvent appeler 80% de Leader (taux de 45% - 55% précédemment).  
Le plancher de subvention s'élève à 5 000 € afin de limiter les petits projets dont l'instruction est lourde et l'avance de trésorerie peu adaptée aux structures porteuses.  
Un plafond de dépenses éligibles de 156 250 € existe pour les projets d'investissement.

### ❖ Présentation de la stratégie (CF. DIAPOS 9 À 17)

Madame BAJEUX présente la stratégie autour de laquelle l'ensemble des acteurs locaux se sont rassemblés : « L'énergie, l'eau, la biodiversité, au cœur d'une dynamique territoriale, moteur de la transition énergétique et écologique ». Elle a été définie sur la base des ateliers de concertation de l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial et ciblée pour être complémentaire aux autres dispositifs de financement existants sur le territoire. Leader est adapté pour soutenir prioritairement des actions d'animation, de mise en réseau ou d'investissements pilotes.

L'objectif est d'insuffler le changement de pratiques et le passage à l'acte des différents acteurs du territoire vers la transition énergétique et écologique, au travers notamment de l'énergie, l'eau et la biodiversité.

Cette stratégie se décline en 7 fiches actions complémentaires au sein desquelles les différentes actions éligibles sont détaillées.

Madame LEFOIX demande comment ces informations vont être diffusées vers les acteurs locaux au-delà des membres du comité de programmation afin qu'elles ne demeurent pas « confidentielles ». Monsieur CUILEERIER répond que différents outils de communication vont être mis en place : une plaquette sur les actions éligibles (numérique et papier), le site internet, des mailings ou des réunions d'informations, un guide pratique pour les porteurs de projet... Madame BAJEUX précise que ces outils sont en cours d'élaboration et que le GAL attend de connaître toutes les modalités du

programme Leader avant de communiquer largement sur ce programme. Madame LEFOIX demande ensuite si l'enveloppe de 1 million d'euros est répartie dans chacune des fiches action et si oui, quelle est cette répartition. Monsieur CUIILLERIER répond qu'une répartition a été effectuée. Cette dernière n'est pas équivalente entre les 7 fiches actions car différents paramètres ont été pris en compte comme le type de projets, les cofinancements existants... Madame BAJEUX ajoute que cette répartition sera précisée lors du prochain GAL. Le comité de programmation étant en charge du suivi de la maquette, des ajustements pourront être effectués selon l'avancement de la stratégie en cours de programme.

Monsieur POINTEREAU s'interroge sur le tourisme en Beauce qui n'a pas été cité, à contrario du tourisme sur le Val de Loire, et sur le fait que le terme de Route du Blé en Beauce n'apparaisse pas. Il souhaiterait avoir des précisions sur l'arrêt des activités de la Route du Blé en Beauce.

Monsieur CUIILLERIER explique que la Maison de la Beauce a stoppé l'animation de cette route touristique fin 2015. Suite à l'échéance des financements Cap Asso, l'association a été contrainte de licencier la chef de projet qui coordonnait le projet sur l'ensemble des Pays partenaires. Il précise que ces Pays ont été sollicités pour apporter un soutien financier complémentaire et que seul le Pays Dunois a refusé. Monsieur POINTEREAU réagit à cette réponse en ajoutant qu'il considère qu'un problème de gouvernance plus ancien préexistait, ce dernier avait notamment été mis en avant lors de l'audit de 2011, mais que les décisions n'ont pas été prises pour y remédier. Il considère que cette situation en est la conséquence et trouve dommageable l'arrêt de la Route du Blé en Beauce, qui était une action importante pour la vie et l'animation des communes beauceronnes. Monsieur CUIILLERIER informe qu'il se mobilise pour que les territoires partenaires s'entendent, au-delà des problèmes humains, et trouvent une solution pour faire perdurer la Route du Blé en Beauce dont la signalétique est toujours en place sur le territoire. Madame BAJEUX ajoute que si le terme de Route du Blé en Beauce n'apparaît pas dans le descriptif des actions éligibles, les objectifs de cette démarche sont toujours poursuivis. Les animations ou les actions de valorisation touristique, agricole, paysagère, patrimoniale du territoire Beauceron sont éligibles à la fiche action 5 « culture et dialogue entre habitants » et dans la coopération avec le GAL Beauce Dunois sur la valorisation de la Beauce.

#### ❖ Démarrage du programme Leader (CF. DIAPOS 18-19)

Madame BAJEUX commence par préciser le fonctionnement du programme au niveau institutionnel en indiquant le rôle des différents organismes.

Monsieur LECOMTE demande comment cela va se passer pour les projets qui se situent dans le Loir et Cher. Madame BAJEUX répond que le GAL Loire Beauce a été sélectionné sur un périmètre incluant les communes de la Communauté de Communes Beauce Oratorienne. La DDT du Loiret a en charge l'instruction de l'ensemble des dossiers du GAL Loire Beauce, y compris ceux éligibles à Leader se déroulant sur les communes du Loir et Cher. Par contre, concernant les partenariats à développer pour faire émerger des actions totalement ou en partie sur le Loir et Cher, il sera nécessaire d'associer les organismes départementaux du 41.

Elle explique ensuite que des dossiers peuvent être déposés depuis le 15 octobre 2015 suite à la sélection officielle du GAL Loire Beauce. Cependant, la convention juridique avec la Région Centre-Val de Loire (autorité de gestion) et l'ASP (organisme payeur), instituant officiellement le GAL, est en cours d'élaboration. Cette convention précise juridiquement les modalités de financement et détaille les dépenses éligibles. Des dossiers pourront être programmés uniquement lorsque cette dernière sera signée.

De même, différentes informations sont en attente sur la procédure d'instruction des dossiers, le logiciel de gestion, l'éligibilité des dépenses (parution décret) ou les formulaires.

Des outils de communication sont en cours de conception et seront diffusés dès que la mise en place concrète sera éclaircie et que le comité aura défini la procédure de sélection des projets, point à l'ordre du jour.

## 2. Composition et rôle du comité de programmation (Cf. DIAPOS 21 à 25)

Madame BAJEUX explique que la composition du comité a été déterminée de manière à refléter les thématiques abordées par la stratégie et les différentes entités géographiques du GAL. Elle ajoute que l'esprit du programme Leader est de s'appuyer fortement sur les « acteurs privés » du territoire dans sa mise en œuvre, que ce soit dans l'élaboration de la stratégie, la sélection des projets ou le suivi. C'est pourquoi la règle du double quorum a été instituée. Elle doit être respectée lors des comités, à savoir : la moitié des membres doivent être présents et parmi eux, une majorité d'acteurs privés.

Madame BAJEUX énonce ensuite les trois rôles principaux du comité :

- Suivre la stratégie et la maquette financière,
- Etre relais de la dynamique Leader sur le territoire,
- Sélectionner les projets.

Monsieur CUILLERIER et Madame MARTIN expliquent que désormais, les GAL doivent élaborer une procédure de sélection transparente (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoire, et des critères de sélection des opérations en amont de la sélection des opérations.

Gérard COGNEAU s'interroge sur le fait que précédemment un filtre était déjà effectué par l'équipe technique au regard des critères de la stratégie et que seuls des projets intéressants étaient présentés. Madame MARTIN et Madame BAJEUX répondent que les exigences ont augmenté sur la méthodologie de sélection pour Leader. Cette demande provient de l'Union Européenne qui souhaite une meilleure lisibilité et efficacité de sa politique de cohésion.

## 3. Procédure de sélection des projets

### ❖ Modalités

Une grille d'analyse des projets permettant de noter ces derniers sur différents critères est préconisée. Elle doit constituer un outil d'aide à la décision pour les membres du comité de programmation, la décision finale revenant à chacun d'entre eux.

Afin d'alléger la tenue des comités de programmation, Monsieur CUILLERIER propose de créer un comité de pilotage (COPIL). Ce dernier aurait pour mission de remplir et pré-noter cette grille afin de soumettre son analyse au comité de programmation.

#### ➔ La création d'un COPIL Leader est validée

Plusieurs modalités de fonctionnement doivent être déterminées. Après débats, il a été décidé :

#### ➔ Invitation du porteur de projet prioritairement en comité de programmation

*Il est intéressant pour les membres du comité de programmation de pouvoir rencontrer les porteurs de projet et cet échange est utile pour mieux faire connaître les actions menées localement. Le COPIL peut ainsi travailler sur « papier » et établir les questions/ remarques à soumettre aux porteurs de projet*

#### ➔ Vote en absence du porteur de projet

*Ce choix est moins brutal pour le porteur de projet et permet aux membres de s'exprimer plus librement. La grille d'analyse des projets permettra de toute manière de faire un retour complet au porteur de projet de l'avis du comité.*

#### ➔ Vote à main levée

*Les membres considèrent pouvoir assumer leur avis sur les projets devant tous.*

## ❖ Désignation d'un comité de pilotage Leader et du Président

Monsieur CUIILLERIER fait appel aux volontaires pour participer au comité de pilotage Leader. Une dizaine de personnes est souhaitée afin de tenir des réunions en petit groupe, propice aux échanges. L'objectif est d'avoir un groupe représentatif des différentes thématiques et du territoire avec une majorité d'acteurs privés.

→ Après échanges, la composition est la suivante :

- Fous de Bassan : Christian Sterne ou Michèle Tortolero
- CaféCiCré : Véronique Godelu ou Christelle Lefoix
- Hommes et Territoires : Vincent Lecoq
- Racines du Pays Loire Beauce : François Pointereau
- Saint Ay : Adeline Boizard
- Gémigny : Sylvie Bruneau
- Beauce-la-Romaine : Odile Bret
- Charsonville : Bruno Vivier

Cette composition pourra être complétée par quelques membres absents excusés pour rééquilibrer la représentativité. Le fonctionnement de ce COPIL est conçu comme souple, un renouvellement des membres pourra être effectué si besoin. Le créneau préférentiel pour la tenue des réunions sera déterminé par les membres du COPIL.

Le rôle du Président du GAL est présenté ainsi que celui du Président de la structure porteuse du GAL. Monsieur CUIILLERIER propose à l'assemblée de continuer à assurer cette fonction.

→ Après échanges, Monsieur CUIILLERIER est désigné Président du GAL Loire Beauce.

## 4. Approbation du règlement intérieur

Les décisions prises ce jour seront intégrées au règlement intérieur. La version finale sera validée lors du prochain comité de programmation.

## 5. Questions diverses

La prochaine réunion du comité de programmation est fixée le **mardi 5 avril 2015 à 18h00 au Bardon**, la grille de sélection sera validée et les premiers projets en avis d'opportunité étudiés.

Le premier COPIL Leader aura lieu le **mardi 29 mars à 17h00 à Meung sur Loire** (salle de réunion du Pays). Il portera notamment sur l'élaboration de la grille de sélection et l'étude de premiers dossiers.

Les délais de ces prochaines réunions sont courts car plusieurs porteurs de projet sont en attente d'un premier avis sur leurs actions, qui ont déjà débuté ou vont bientôt commencer. La date de la réunion suivante sera, dans la mesure du possible, planifiée lors de chaque comité.

Le Président du GAL Loire Beauce,



Frédéric CUIILLERIER